N° D'IMPRIMÉ C64994502

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	13/03/2025	25034475

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

12/05/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S006C169

(9) RAISON SOCIALE : SAS AUTO BILAN SLV

(3) COORDONNÉES : 55 RUE CLAUDE BERNARD
ZI SECTEUR C7
06700 SAINT LAURENT DU VAR
Tél : 0492042020

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 006C1259

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
E237 (MC)	00/00/0000	01/10/2008

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	ABSENT

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VF3YAAMFB11542547	N1	CTTE

Type/CNIT	Énergie
YAAMFBBX	GO

Document(s) présenté(s)

Pièce officielle certifiant que le certificat d'immatriculation a été retiré

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

0.1.1.a.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Plaque manquante ou, si mal fixée, elle risque de tomber AV, AR
1.6.1.b.2. SYSTÈME ANTIBLOCAGE (ABS) : Le dispositif d'alerte indique un mauvais fonctionnement du système
3.2.1.a.2. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré, à l'intérieur de la zone de balayage des essuie-glaces ou de vision des rétroviseurs AV
3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé G
4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences AVG
5.2.3.d.2. PNEU : Pneumatique gravement endommagé, entaillé ou montage inadapté ARD, ARG
8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important
Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0094
8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

Défaillances mineures :

5.3.2.a.1. AMORTISSEURS : Mauvaise attache des amortisseurs au châssis ou à l' essieu ARD, ARG
6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis C, AR
6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé D
6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux

Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

38457

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-4.9 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	7 %		2 %	
Forces verticales :	1277 daN		791 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	455 daN	454 daN	271 daN	317 daN
Déséquilibre (<20%) :	1 %		15 %	
Forces de freinage (efficacité) :	455 daN	454 daN	271 daN	317 daN
Taux d'efficacité global (≥50 %) : 72 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 21 %				
Feux de croisement (-3 % à -1%) : -4.0 %		-1.5 %		